

Antigone, Vierge-Mère de l'Ordre

Charles Maurras

1948

Édition électronique réalisée par
Maurras.net
et
l'Association des Amis
de la Maison du Chemin de Paradis.

— 2012 —

Certains droits réservés
merci de consulter
www.maurras.net
pour plus de précisions.

I

Ismène parle à sa sœur, de la porte du tombeau, avant de l'y suivre :

Antigone, ma sœur, écoute-moi. . . Redoute
L'éloge empoisonné qu'on sème sur ta route.

Les rhéteurs ont menti, tu n'as point résisté
Ni manqué d'obéir aux lois de la Cité.

Ô pure, ô méconnue entre toutes les femmes
Tu n'es point seulement la figure de l'Âme

Vide et vaine, accablant du verbe de ta foi
Le faux maître affublé des oripeaux du droit !

Fierté de notre sang, gloire de notre terre,
Ta colonne n'est pas un Cippe solitaire.

Tu tiens, Cariatide, entre tes belles mains
Le présent, l'avenir et le passé thébains.

Partout où des aïeux se lisent les empreintes,
Des arrières-neveux les espérances saintes ;

Sous les replis neigeux, sous les pans liliaux,
Des tombeaux, des berceaux¹ et des lits nuptiaux,

Les autels des Foyers, les termes des Provinces,
La table des serments que jurèrent nos Princes,

Tout s'arme, tout combat² pour ce que nous aimons.
N'as-tu pas entendu le généreux Hémon³,

1. Dans les *Œuvres capitales* : « Des berceaux, des tombeaux ».

Les notes sont imputables aux éditeurs.

2. Dans les *Œuvres capitales* : « Tout s'arme et tout combat ».

3. Dans les *Œuvres capitales* : « N'entends-tu pas le jeune et généreux Hémon ».

Quand la paix de l'État, le bien de ce royaume
Dans la voie du tyran traînaient leurs vains fantômes,

Comme il fit résonner l'accord demi-divin
Des murmures du peuple des chants du devin,

Telle une haute mer, assaut de la falaise,
S'accorde à la vertu de l'astre qui l'apaise⁴ !

Créon peut désarmer tous les hommes de cœur,
Regarde ce vieillard qui trembla dans le chœur,

Il suffit qu'un instant la crainte l'abandonne
Ses yeux ont débordé des larmes d'Antigone

Et son bras languissant, n'était le poids du fer,
Aurait pour toi saisi le premier glaive offert. . .

L'interprète des Dieux, de leur part, vient redire
Que l'Olympe a frémi : si leur pouvoir expire

On recule au décret⁵ de la table d'airain,
Tous veulent t'arracher de l'Orque souterrain !

Pour immortaliser le souffle qui nous reste,
Ma sœur, vois se rouvrir une route céleste !

Dans l'Éther pluvieux erre le chaud rayon
Qui mûrit tes vengeurs⁶ au creux de nos sillons ;

Printemps sacré qui bous aux fentes de l'écorce,
Gonfle, ô sang purpurin, les muscles de la Force

Et qu'Elle assure enfin, sœur du Puissant Esprit,
Les ordres éternels qui ne sont pas écrits.

4. En 1948 : « de l'astre qui la baise ».

5. Dans les *Œuvres capitales* : « On cède à la rigueur ».

6. Dans les *Œuvres capitales* : « des vengeurs ».

II

Revenant sur le seuil de la tombe, Ismène chante :

Antigone, ma sœur, ne donnons plus à croire,
Reines de la Cité, ses premiers citoyens,
Qu'aux chants insidieux des Filles de Mémoire,
Nous laissons⁷ démembrer la gerbe de nos biens.

Antigone, ma sœur, ne laissons plus remordre
Le Scythe ou le Teuton sur la chaste unité
Que forment dans nos cieux, diadèmes de l'Ordre,
La Justice et l'Amour, l'Honneur et la Beauté!

Antigone, ma sœur, touffe de lys en flamme,
Quand s'émeuvent de toi les mystiques ardeurs,
Les larmes de la chair ont les vertus de l'âme,
Faisceaux telluriens d'arômes et d'odeurs⁸.

Antigone, ma sœur, qui ne fut que tendresse,
Ô Haine de la Haine! Amour, ô rassemblant⁹
Frères, sœur, père, peuple, et Ville et Forteresse
Au refuge adoré qu'enfermaient¹⁰ tes bras blancs!

Antigone, ma sœur, toi qui n'est pas une Ombre,
Toi qui n'as pas émis de vains souffles de voix,
L'énergique flambeau que tu haussas dénombre
Nos Dieux délibérant sur le trône des Lois :

7. Dans les *Œuvres capitales* : « Nous laissons ».

8. Dans les *Œuvres capitales*, les vers 2 et 4 de cette strophe sont inversés.

9. Dans les *Œuvres capitales* : « Ô Amour rassemblant ».

10. Dans les *Œuvres capitales* : « que fermaient ».

Le conseil des Grands Dieux, le cercle des vrais hommes,
(Si d'eux-mêmes en leur Styx ils ne sont pas noyés)
Antigone, ma sœur, énonce que nous sommes ¹¹
L'universel Hymen à la Terre envoyé.

Opposons donc la joie ¹² à tout symbole triste
Rendons un esprit pur aux mots mal écoutés
Et recevons enfin des lèvres de nos mystes,
Antigone, ma sœur, une postérité.

Riom, 1946.

11. Dans les *Œuvres capitales* : « crions-leur que nous sommes ».

12. Dans les *Œuvres capitales* : « Opposons notre joie ».

Une nouvelle adaptation d'*Antigone* remet à l'ordre du jour¹³ le drame de conscience posé par l'acte de désobéissance pieuse de la fille d'Œdipe à la tyrannie de Créon. Celui-ci, dernier roi de Thèbes, s'est permis d'interdire la sépulture de Polynice, frère d'Antigone, coupable d'avoir pris les armes contre la Cité. Mais la vierge thébaine méprise cette loi, affronte le tyran, ensevelit son frère, est condamnée à mort, bien qu'elle ait invoqué contre le délit d'un jour, les lois sûres, les lois inédites des dieux.

On s'accorde généralement à comprendre cette révolte comme la voix de la conscience humaine, universelle et éternelle, élevée au nom d'un impératif stoïcien et kantien. C'est la protestation moderne de l'Un contre toutes les formes de la Communauté. C'est l'énonciation du droit de la Personne contre la Cité, c'est le conflit de la politique et de la morale : on va même jusqu'à dire l'hostilité de l'Âme au corps de la Société, la sédition de l'Individu contre l'Espèce. Ainsi fait-on d'Antigone une Ennemie de la loi Sociale et comme l'incarnation sublime de l'Anarchie. Je n'ose compter tous les bons humanistes et tous les hommes d'ordre qui ont adopté et recommandé cette interprétation.

C'est un contresens complet.

J'en ai toujours eu l'impression. Elle me semblait déjà claire dès ma lointaine première lecture, lorsque, voilà près de soixante-dix ans, sous la direction de mon cher monseigneur Penon, j'essayais de déchiffrer le texte et de le comprendre, en osant même transporter un ou deux chœurs¹⁴ dans le pauvre bégaiement de mes rythmes français. Je viens de relire *Antigone*.

13. Il s'agit de la pièce de Jean Anouilh, présentée pour la première fois à Paris en février 1944. Cet article de 1944 a été réuni aux poèmes dans *Antigone, Vierge-Mère de l'Ordre*, une plaquette aux Éditions des Trois Anneaux, à Genève, en 1948. Les poèmes eux-mêmes sont repris dans *La Balance intérieure* (1952) et dans les *Œuvres capitales*.

14. Ici Maurras prend quelque liberté avec la chronologie. Dans sa lettre à Maurice Barrès de décembre 1905, il situait sa découverte émerveillée des chœurs d'*Antigone* à l'âge de quinze ans, c'est-à-dire en 1883. Si sa rédaction date de 1944, nous sommes 61 ans après ; et s'il en a retouché le texte pour parution en 1948, cela en fait 65, et non 70. Quant à l'abbé Penon, il ne deviendra *Monseigneur* qu'en 1931...

Il n'y a pas de doute : l'anarchiste de la pièce n'est pas elle, c'est Créon. Créon a contre lui les dieux de la Religion, les lois fondamentales de la Cité, les sentiments de la Cité vivante. C'est l'esprit même de la pièce. C'est la leçon qui en ressort : Sophocle n'a pas voulu nous peindre seulement le sursaut de l'amour fraternel ni même, dans le personnage de Hémon, fiancé d'Antigone, celui de l'amour tout court. Ce qu'il veut montrer aussi c'est le châtement du tyran qui a voulu s'affranchir des lois divines et humaines.

Antigone en a bien le sentiment. Dès le début, parlant de son dessein à sa sœur, en se prévalant de la beauté de l'acte, elle déclare refuser de manquer à la Loi souveraine que respectent les dieux. Lorsque le tyran lui reproche de préférer ce qu'elle aime à la patrie, c'est lui qui parle, c'est lui qui nous est montré prenant sa folie pour de la sagesse, et qui veut identifier son jugement particulier aux nécessités du salut public : toute la suite du drame va démontrer le contraire par la conséquence même de la mauvaise action de Créon qui détruira la Cité au lieu de la maintenir, ruinera l'Autorité et la Royauté au lieu de les sauver.

Que Polynice fut coupable d'avoir combattu contre sa patrie, rien de plus assuré. Mais il y a injustice, car démesure et disproportion entre la faute et la peine : pourquoi ? Parce que ce châtement, la privation de sépulture, était le plus sévère, le plus violent qui pût être infligé dans la cité thébaine. Imaginez dans la cité chrétienne un criminel que le pouvoir temporel voudrait punir par la privation du salut éternel, par la précipitation dans l'enfer éternel... C'est ainsi que Créon a condamné le mâne de Polynice à errer mille ans le long du Styx, faute de recevoir ces rites sacrés de la sépulture qui confèrent aussi aux survivants, à la famille antique, le droit de continuer dignement les ancêtres morts.

Créon aurait pu exaucer sa puissance en outrageant le cadavre, en le couvrant d'opprobre, en multipliant contre lui les mémoriaux de l'exécration. Mais il passe son droit quand il prétend livrer la chair de son neveu coupable aux chiens et aux vautours. Il commet là un acte aussi inconstitutionnel que serait celui d'un roi de France s'avisant de désigner son successeur au détriment de son fils aîné, ou léguant sa couronne à une fille ! L'usurpation du droit ainsi commise par le souverain est si formelle qu'elle est d'abord sentie par les craintifs vieillards du Chœur quand ils lui concèdent, mais en tremblant, la faculté de se servir de toutes les lois à sa guise envers les morts et les vivants : il se doutent de l'illégalité monstrueuse ! Sous la menace, ils lui promettent de lui obéir, mais, disent-ils, de peur d'être mis à mort... Et quand la mauvaise nouvelle arrive, quand le garde vient dire que les rites interdits ont été mystérieusement décernés au corps de Polynice, les premiers mots du même Chœur sont pour demander au roi si cela ne vient

pas des dieux, ainsi que les vieillards ne pouvaient s'empêcher de le penser d'abord en silence. Cela met Créon en fureur. Cet énergumène prétend qu'il est inadmissible de vouloir supposer que les dieux se soient mis en peine de Polynice. Il traite le Chœur de vieux et de fol, il l'accuse de rébellion contre son pouvoir, de jalousie, de perfidie... Ce n'est pas un Chef que fait parler Sophocle, ce n'est pas un homme d'État, c'est le tyran au sens moderne, le despote, égaré par le vertige du pouvoir. Sur quoi, le Chœur, demeuré seul, se plaint que l'homme soit sujet à toujours confondre les lois issues de frêles mains humaines avec les lois des dieux qui sont inébranlables. Il va jusqu'à conclure que le gouvernement d'un homme ainsi fait n'est pas bienfaisant pour la Ville, pour la Patrie. Ainsi ce personnage impersonnel manifeste l'esprit de l'ouvrage, et nous n'en sommes qu'au début.

Que répond Antigone au premier interrogatoire ? Que l'arrêt de Créon n'était pas légal. Il n'avait pas été promulgué par Zeus, ni enregistré par Dité. Un simple édit, même royal, n'est pas assez fort pour infirmer les principes incrits, ces données synthétiques de l'Ordre, ces hautes traditions des Autels, des Foyers, des Tombeaux, dont nul ne connaît l'origine et auxquels la simple décision d'un homme ne peut se comparer. S'il la prend pour une folle, il se trompe : c'est lui qui est fou. Elle lui dit. Ce qui l'enrage encore. Le Chœur a peur, Antigone affirme cependant devant lui que tous, ici, l'approuveraient si la crainte ne fermait les bouches devant un arbitraire puissant. Créon veut invoquer l'opinion publique de ses Thébains :

« Ils voient comme moi, répond-elle, ils ne parlent que pour te plaire. . . »

Sophocle fait parler ses personnages selon leur caractère. Aussi Créon allègue-t-il le bien, le mal, les bons, les méchants, les amis, les ennemis. Cela ne peut toucher Antigone qui repousse de haut toutes ces excuses et plaidoiries personnelles. Survient Ismène, sa sœur ; elle revendique immédiatement une part dans l'acte dont elle reconnaît plus que la gloire : la légitimité. Elle regrette de n'avoir pas, elle aussi, honoré son frère mort. Là, le caractère tyrannique du rôle de Créon s'accuse et s'accentue encore. Le poète lui fait dire des paroles impies : d'un chef, il faut exécuter tous les ordres, petits ou grands, justes ou non ! Après s'être déchaîné contre l'indiscipline et l'anarchie, ce possédé se retourne et s'insurge, en fait, contre la justice, qui est l'un des principes et l'une des fins de son autorité. Or cet argument de l'Autorité et de l'État n'est déjà point admis comme décisif par Sophocle, tel que Créon le fait valoir.

Prenons aussi bien garde, lorsque son propre fils déchiré d'amour, le malheureux Hémon, veut fléchir son père, que fait-il ? Il évoque aussi l'intérêt du règne, celui de l'Autorité, de l'Ordre, de l'État. Il rapporte que toute la Cité murmure. Thèbes juge Antigone la moins coupable des femmes, elle qui va

mourir pour un acte si beau, quand on lui devrait plutôt une couronne d'or ! Voilà le cri public. Hémon demande à son père de s'en rendre compte, de ne pas s'en tenir à sa propre pensée, sa pensée isolée, ni à son sentiment unique (celui que la critique moderne prête à Antigone). Hémon veut que son père écoute les gens qui pensent bien.

« Telle est la voix du peuple entier de Thèbes, insiste Hémon.

— Alors, reprend le père, c'est le peuple qui va commander ?... »

Sur quoi, le jeune homme ose se tourner vers le Chœur et le prend à témoin que son père parle comme un enfant ! Le tyran argue de son droit sur la Cité. Le jeune homme répond qu'on ne peut pas régner sur un pays désert.

« Tu discutes ton père !

— Tu manques à la piété.

— Je maintiens mon pouvoir.

— Tu bafoues les dieux.

— Tu es asservi par une femme.

— Je ne suis pas, du moins, asservi par le Mal. . . »

Et, Créon accusant son fils de folie, peu s'en faut qu'il ne s'entende traiter de fou lui-même. . . Ce serait la seconde fois qu'il serait ainsi souffleté ! Donc, Thèbes, Hémon, Antigone pratiquent la même religion, ils suivent la même loi qui fait l'ambiance morale de la pièce, la pensée de Sophocle et de toute la Grèce. Loin de tenir à la solitude stoïque, Antigone est une légitimiste héroïque et farouche ; elle s'apparente à tous les rôles sympathiques de l'*Odyssée* et d'*Athalie*. Sophocle, Racine et Homère ont le cœur politique du même côté. C'est pourquoi, de tout temps, entre 1898 et 1944, l'Action française n'eut jamais cesse de rectifier¹⁵, en ce sens, la définition d'Antigone.

Mais Antigone marche à la mort : *Ô tombeau ! Ô lit nuptial !* Ses dernières paroles ont été pour protester qu'elle n'a violé aucune loi :

« On l'accuse d'impiété, elle, la Piété même ! »

C'est alors que surgit un personnage qui, s'il restait le moindre doute sur la question, en tranchera les derniers nœuds. Figurons-nous, un quart d'heure après le supplice de Jeanne d'Arc, quelqu'un comme le pape de Rome venant dire aux Anglais :

« Oui, c'est bien cela, vous avez brûlé une sainte ! »

15. Nous ne savons pas, à ce jour, à quel texte pense Maurras en évoquant l'année 1898, d'autant que le premier numéro de la revue d'Action française ne paraîtra que le 10 juillet 1899.

Le divin Tirésias remplit ici ce rôle théologique : il vient affirmer à Créon, conformément au cri de la Ville, que le Ciel est contre lui, qu'il court à de nouveaux désastres, que les augures et les présages le condamnent, lui ! Si les membres déchirés du corps sans sépulture ont soufflé leur peste sur ses autels, la faute en est au seul Créon :

« Cède au mort, ne l'irrite plus, écoute une bonne parole. . . »

Ce qui ne manque pas de déchaîner, pour la dernière fois, les cris de fureur de Créon. Tirésias, qui fut son bon conseiller et son pontife dévoué, est traité de vendu, bravé, défié, bafoué, ce qui amène une sorte d'excommunication solennelle, dans laquelle le pouvoir religieux fait connaître au pouvoir civil, sorti de son cadre, tiré de son échelon, que l'expiation directe va commencer : un homme de la propre chair de Créon va périr parce qu'il a privé le mort des funérailles dues, parce que son impiété a violé les dieux d'en bas sur lesquels n'ont de pouvoir ni les hommes, ni même les dieux d'en haut : les Érinyes déchaînées feront entendre des cris d'horreur et de fureur jusque dans le foyer de Créon.

Menaces effrayantes ! Elles ébranlent Créon, elles le retournent, il est trop tard. Antigone s'est tuée dans son tombeau, Hémon manque de tuer son père, et se tue lui-même. Le messager qui fait le récit conclut que pareil manque de sagesse est pour les hommes le pire des maux. Rien de plus exact. Contre la religion, contre les dieux, contre les lois fondamentales de la Cité et de la race et, je répète, contre son propre pouvoir, contre la mesure de la raison ou le bien de l'État, Créon est le type accompli de l'insurrection. Il s'accuse lui-même de son égarement, de l'isolement qu'il s'est infligé, et quand sa femme s'est immolée à son tour, il se confesse encore le seul coupable. Alors que le Chœur, désormais revenu à son mouvement spontané de la première scène, déclare le Bonheur fils de l'unique Sagesse et du Respect des dieux, tandis que l'orgueil du Moi humain est conduit à payer l'excès de ses prétentions. S'il y avait à célébrer quelque part les funérailles de quelque fameux Anarchiste couronné, je me demande quel autre thrène pourraient jouer les grandes orgues à cette occasion.

Non, l'image courante d'Antigone est à réviser. C'est elle qui incarne les lois très concordantes de l'Homme, des Dieux, de la Cité. Qui les viole et les défie toutes ? Créon. L'anarchiste, c'est lui. Ce n'est que lui.

